



Nantes, le 15 octobre 2017

Quel avenir pour notre métier ?

Déjà en Août, nous nous interrogeons sur les propositions de Marlène Schiappa.

Aujourd'hui, nous nous alarmons et nous vous alertons !

La tournure inquiétante prise par les travaux de réingénierie du Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE) est renforcée par les nouvelles conditions d'accès à notre diplôme par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Elles sont modifiées depuis le 1^{er} octobre 2017.

AVANT

1 concours + 3 ans d'étude de formation initiale EJE = **3 ans** d'expérience + la VAE

MAINTENANT

1 concours + 3 ans d'étude de formation initiale EJE = **1 an** d'expérience + la VAE

Que va devenir le processus de formation ?

Actuellement, il se construit sur le parcours de professionnalisation et l'alternance intégrative. Les référentiels de formation et de certification du DEEJE sont ancrés sur le référentiel de compétences. Ce qui assure une adéquation et une cohérence entre les connaissances théoriques et les connaissances pratiques.

Or le début des travaux sur le référentiel de formation fait apparaître un écart conséquent avec le référentiel de compétences. De plus, la finalisation du nouveau référentiel de certification a été différée à l'issue des travaux ! La construction se fait à l'envers !!

La question du ratio entre le socle commun (qui n'est en aucun cas un tronc commun, cf rapport Neuville) et les compétences spécifiques nécessaires à la reconnaissance et l'exercice du métier d'EJE (expertise propre, contexte particulier, public spécifique) se pose de nouveau. Il était jusque-là question de 30% de commun et de 70% de spécifique, depuis la concertation engagée avec Brigitte BOURGUIGNON, suite aux manifestations des professionnels contre le premier rapport de la CPC (commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale).

Les travaux de réingénierie touchent à leur fin et la question du socle commun entre les cinq diplômes revient de façon précipitée. La construction de référentiels de certification et de formation harmonisés entre les cinq diplômes et conformes au cahier des charges du grade de licence (niveau II) relève désormais d'arbitrages et de constructions universitaires dont nous sommes de moins en moins acteurs et décideurs.

Quel processus de validation de la réingénierie ?

Une première validation intermédiaire intervient le 24 octobre puis la validation définitive de cette réingénierie le 15 décembre par la Commission Professionnelle Consultative (CPC), instance dans laquelle nous ne siégeons pas.

Peut-on imaginer que le métier d'éducateur de jeunes enfants tel que nous le connaissons soit de moins en moins auprès du jeune public concerné et de sa famille ?

Peut-on imaginer que dans notre future formation, les dimensions théoriques et pratiques ne se résument qu'à une simple alternance juxtaposée, un empilement de connaissances ou de simples Travaux Pratiques.

Peut-on imaginer que le conventionnement centre de formation / université conduise à terme à une universitarisation de la formation au détriment de la professionnalisation et de l'apprentissage du métier d'EJE ?

Peut-on imaginer que l'évaluation des étudiants puisse être en partie transférée aux professionnels de terrain sans moyens supplémentaires et sans outils, dans le seul objectif de répondre à une réduction des coûts de formation et de certification ?

La FNEJE n'entérinera pas une braderie de la spécificité de la formation professionnelle et du métier d'EJE.